

PRÉSENTS Pascale LICARI, Jean-Denis SANTIN, Brigitte VINCENNELLI, Béatrice BLANCARD, Brigitte BELIN, Jacques ALLEMAND, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Gaétan MARTEL, Mélanie NOSSEN, Raphaël OLIVA, Anne PLEUCHOT-FRANCOIS, Christine ROUILLON, Damien SABATIER, François-Xavier SUDRES, Claude MODONUTTI

POUVOIRS : Madame Catherine BEDOT à Madame Béatrice BLANCARD
Monsieur Pierre DUGUA à Monsieur Raphaël OLIVA
Monsieur Didier GUERIN à Madame Anne PLEUCHOT FRANÇOIS

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Madame Pascale LICARI, Maire

Madame Béatrice BLANCARD est désignée comme secrétaire de séance

2020-57 Finances / Budget de la commune / approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion présenté aux membres du conseil retrace les comptes arrêtés par le receveur municipal sur l'exécution du budget principal de la commune pour 2019.

	Investissement	Fonctionnement
Exécution budgétaire 2019	+ 323 859.94 €	+ 462 779.61 €
Report de l'exercice 2018	+ 519 395.90 €	+ 113 333.67 €
Résultat de clôture 2019	+ 843 255.84 €	+ 576 113.28 €

Adopté à l'**unanimité**



2020-58 Finances / Budget de la commune / Approbation du compte administratif 2019

Madame LICARI, Maire du Paradou, ne pouvant pas présider la séance et prendre part au vote, propose de confier la présidence à Madame Brigitte VINCENNELLI, 1^{er} adjointe au Maire.

Le compte administratif de la commune soumis aux membres du conseil présente les résultats comptables de l'exercice budgétaire 2019 et retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes.

Il s'agit des comptes de l'ordonnateur de la commune

	Investissement	Fonctionnement
Exécution budgétaire 2019	+ 323 859.94 €	+ 462 779.61 €
Report de l'exercice 2018	+ 519 395.90 €	+ 113 333.67 €
Résultat de clôture 2019	+ 843 255.84 €	+ 576 113.28 €

Madame VINCENTELLI précise que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 777 022.69 €, soit 224 428 € de moins que la prévision budgétaire avec, par conséquent, une bonne maîtrise des dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 239 802,30 € soit 351 685 € de plus que la prévision avec une optimisation des recettes provenant, notamment, de l'occupation du domaine communal et de la taxe de séjour.

Par ailleurs, elle indique qu'il y a trois recettes exceptionnelles sur l'année 2019 : taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur les terrains devenus constructibles et la Dotation de Solidarité Communautaire. Ceci étant, si on ramène ces recettes à un montant normal sur l'année 2019, la commune aurait néanmoins dégagé un excédent de fonctionnement.

Adopté à **la majorité**



2020-59 Finances / Budget de la commune / Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2019 est proposée comme suit :

Section d'investissement

- au 001- Excédent d'investissement reporté à la somme de **+ 843 255.84 €**

Section de fonctionnement

L'excédent total de fonctionnement s'élève à **+ 576 113.28 €**

Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé **+ 200 000,00 €**
- au 002 - Excédent de fonctionnement reporté **+ 376 113.28 €**

Intervention de Madame Aurélie DUMAS

« Je vais m'abstenir de voter cette délibération, car il est bon de rappeler que normalement tous les excédents de fonctionnement, sauf circonstances exceptionnelles, devraient être virés à la section investissement, c'est le seul moyen qui permet de s'obliger à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Pour une meilleure compréhension, sur une année donnée on ne dépense pas plus que les recettes de l'année.

Qu'il soit conservé une liquidité pour faire face à des imprévus, oui mais immobiliser autant d'excédent en report cela n'a pas de sens mais reflète plutôt d'une incapacité à construire un budget en cohérence avec les dépenses de fonctionnement et les projets d'investissement ».

Madame LICARI répond à Madame DUMAS qu'elle se trompe et que l'obligation de verser de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement concerne le remboursement du capital des emprunts. Elle ajoute que c'est d'ailleurs ce qui est proposé, sachant qu'il y a suffisamment de trésorerie sur la section d'investissement pour rembourser ce capital, sans le report de fonctionnement.

Madame LICARI fait remarquer à Madame DUMAS que ses sources d'informations sont erronées et lui rappelle qu'elle était en désaccord avec ces sources. Elle ajoute que le budget présenté est équilibré.

Madame DUMAS note que Monsieur GERNIGON avait conseillé au maire de transférer la totalité de l'excédent de fonctionnement.

Madame LICARI indique que c'était en effet le cas au début du précédent mandat. En revanche, sur le dernier budget, au contraire, il n'a pas du tout tenu ce discours.

Madame LICARI invite Madame DUMAS à vérifier ses informations et la qualité de ces dernières avant de faire ses interventions.

Adopté à la majorité



2020-60 Finances / Fiscalité 2020

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de la TH à leur valeur de 2019.

Dans le cadre de l'élaboration du budget de la commune, pour l'année 2020, l'assemblée délibérante est en revanche amenée à se prononcer sur le taux des taxes foncières.

Il est proposé de fixer les taux d'imposition de l'année 2020, sans augmentation, comme suit, sans changement :

- le taux de la taxe foncière pour le bâti est fixé à 14.90 %
- le taux de la taxe foncière pour le non bâti est fixé à 39.58 %

Adopté à l'unanimité



La prévision budgétaire 2020 se décline comme suit :

Fonctionnement	2 152 376.28 €
Investissement	3 833 064.77 €

Intervention de Madame Aurélie DUMAS

« Vous m'avez invitée en urgence à une commission finances le mercredi 24 juin 2020 suite à ma dernière intervention en conseil municipal du 17 juin 2020.

L'ordre du jour de cette commission était :

- La présentation des grands principes budgétaires
- La rétrospective 2014-2019
- La présentation des comptes 2019
- La présentation du budget 2020

Effectivement les 2 premiers points de l'ordre du jour ont été respectés. L'essentiel, c'est-à-dire le 3^{ème} point et le 4^{ème} point relatif n'ont pas été traités. Je passe sur la présentation des comptes 2019, ce qui intéressant c'est la présentation du budget 2020. Votre présentation n'a été que très partielle avec des explications très légères. Aucuns documents remis uniquement des montants annoncés de façon orale.

Les montants des investissements n'ont pas été précisés ; tous les montants ont été annoncés verbalement de façon très sommaire sans explications sur le fond.

Dans toutes les communes la commission finances a pour objectif dans un souci de transparence et de compréhension pour l'ensemble des élus de commenter tous les chiffres qui seront soumis au vote du Conseil Municipal. Comment faire sans documents ? Une commission finances ne peut travailler sur le budget 2020 avec uniquement des interventions orales de Mme le Maire. Le travail préparatoire au budget 2020 a été inexistant au sein de cette commission.

J'ai enfin reçu vendredi dernier en fin d'après-midi les documents présentés ce soir. Je m'interroge sur certains points et pas des moindres.

Concernant la taxe de séjour, comment est calculé le montant de cette recette ? Sachant que l'essentiel de la taxe de séjour provient d'ODALYS, il me semble qu'il faudrait prévoir une baisse plus importante de cette recette au vu de la situation exceptionnelle et difficilement prévisible...

Concernant la dotation de solidarité communautaire, il est inscrit 78.500,00 euros est ce que ce montant a été confirmé par la communauté de commune lors de la présentation du budget communautaire 2020 ?

Concernant les investissements, tu as annoncé entre autres :

*Une Poursuite des travaux voiries en cours. Je n'ai pas d'observations sur les voiries à ce jour ? mais quel est le programme en investissement pour 2020 et sur quel montant ?

* une étude pour les voiries. Beaucoup d'études sur les voiries ont déjà été faites. De quelle phase parles-tu ? et sur quel montant ?

*Fin de la remise en état des chemins communaux. Tu as annoncé la fin de la remise en état des chemins communaux. Force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire, non ? quel montant pour 2020 ?

*Création d'un commerce à côté de la Boucherie dans un bâtiment communal. Pour quel type de commerce et pour quel montant d'investissement ?

*Transformation du garage à côté de Green Alpilles en local commercial. Pour quel type de commerce et pour quel montant d'investissement ?

*Une étude de faisabilité sur le pôle santé annoncée verbalement à 50.000 € lors de la commission finance puis modifiée suite à l'intervention d'un adjoint qui demande si le dossier subvention a été déposé...

Dans le budget, l'étude est maintenue prévue à hauteur de 20.000 €....

Si l'étude de faisabilité est prévue à hauteur de 20.000 euros, on peut s'interroger sur les coûts qui vont suivre ?

**Une étude complexe sportif et un « bout » du complexe sportif, je reprends tes mots un « bout » mais quel « bout » ?*

Tu as sans cesse repoussé ce dossier. Un premier architecte a travaillé, puis le projet envisagé et présenté ne te convenait pas. Un second cabinet d'architecture a repris le projet. Ce projet te convenait enfin. Le permis du complexe sportif est déposé, il est en cours d'instruction au service urbanisme.

Subitement avant les élections, ce projet est devenu le projet phare de ton mandat.

Le projet en cours d'instruction a été conçu pour répondre à cette demande. Les deux adjoints qui ont travaillé sur ce projet ont dimensionné le projet afin d'avoir un outil adapté aux besoins et attentes de nos sportifs du village.

Je pense d'abord à nos jeunes adolescents qui ont besoin maintenant du complexe sportif. Les adolescents de nos lotissements ont besoin d'une vraie structure sportive pour les accueillir et les encourager à pratiquer une activité sportive au sein de leur village. Les autres sportifs de notre village ont également besoin d'avoir un lieu pour pratiquer le sport.

J'entends dire ici ou là que tu souhaites modifier à nouveau le projet, encore... Crois-tu vraiment à ce projet ? quand verra-t-il enfin le jour si ce projet est à nouveau modifié ? combien a déjà coûté le complexe en frais d'architecte et d'études ? tu sais parfaitement que s'il faut relancer ou modifier un permis, il va falloir compter encore au minimum 2 ans ...quel type de projet va-t-il voir le jour ?

Si ta nouvelle idée est de réduire ce complexe à une simple salle d'activités ce serait très dommage pour notre village. Ce complexe sportif était prévu et finançable dès 2014 dans le contrat départemental 2014-2019 que de perte d'argent et de temps ...

La remise en cause de ce projet et les non-dits lors de cette commission finances m'interrogent sur la fin du contrat départemental 2014-2019, où nous en sommes surtout car aucun tableau n'a été transmis sur la fin de ce contrat.

1) quels sont les montants qui ont été utilisés en incluant les factures à payer des travaux en cours ?

2) quels sont donc encore les montants disponibles sur ce contrat pour les investissements 2020 ?

3) quels sont les investissements qui peuvent encore être couverts par ce contrat ?

4) quels vont être les besoins d'emprunts pour financer les prochains investissements ?

Aujourd'hui je veux alerter nos administrés sur tes méthodes de gouvernance et de gestion publique. Je vais te demander de faire évoluer tes méthodes vers une plus grande transparence. Cela t'a déjà été demandé par le passé mais tu sembles persister sur ce fonctionnement. Cette présentation du budget ne me convient pas.

Je vais voter CONTRE le budget présenté ce soir parce qu'il est de notre responsabilité, en tant que conseillers municipaux, d'avoir pleinement connaissance des informations financières que nous votons ; d'être en mesure de justifier que la commune n'est pas gérée au jour le jour ; que la gestion financière est anticipée ; que la commune stabilise ses dépenses ; mais surtout que la commune est en capacité financière d'engager de nouveaux investissements sans voir la dette s'envoler et les impôts augmenter. »

Madame LICARI rappelle à Madame DUMAS qu'elle a refusé de participer à la commission finances mise en place pour ce nouveau mandat, comme d'ailleurs à toutes les autres commissions.

Comme l'ensemble des conseillers municipaux, Madame DUMAS a été invitée à participer à la première commission finances de ce mandat, au-delà même des membres officiellement installés pour siéger à cette commission.

Pour ce qui concerne le budget primitif 2020, Madame LICARI fait remarquer que cette année le budget est voté fin juin et, qu'en effet, la plupart des sommes inscrites au budget, notamment en recettes, sont connues : la fiscalité, la dotation de solidarité communautaire – qui est par ailleurs déjà inscrite dans les comptes.

Madame LICARI souligne qu'elle a souhaité apporter une information technique sur le budget communal à l'ensemble des nouveaux élus. Nombreux sont ceux qui se sont ensuite rendus en mairie pour poser des questions plus détaillées. Tous les tableaux relatifs aux opérations en cours sont disponibles.

Madame LICARI rappelle à Madame DUMAS qu'elle exerce la profession d'expert-comptable et qu'elle mène les finances de la commune à bien. Elle peut à cet égard constater qu'après six ans de mandat, la commune peut être fière de son budget, malgré tout ce qui a été réalisé.

Au sujet du complexe sportif, Madame LICARI souligne que Madame DUMAS défend ce projet initié par son père. Elle fait cependant remarquer qu'elle entend, çà et là, que ce dernier, depuis sa démission, demande à certaines associations – comme la fédération française d'escalade – de ne plus venir sur la commune.

Est-il alors légitime que la commune continue d'investir dans un projet de mur d'escalade si personne n'est en mesure de l'utiliser ?

Madame DUMAS répond que c'est inexact.

Madame LICARI rappelle que Monsieur VANCAYSEELE était en effet un sportif et qu'il est compréhensible qu'il ait souhaité faire évoluer la structure sportive de façon assez poussée.

Cependant, après sa démission inattendue, et avec une nouvelle équipe municipale, il est également normal de se poser de nouvelles questions sur ce qui est attendu de ce complexe par les paroudnais. Par là même, c'est aussi l'occasion de se pencher sur les dépenses de fonctionnement qui seront engendrées par le complexe sportif.

Madame LICARI ajoute que le projet a pris du retard en raison de la crise liée à l'épidémie de covid-19 et que les travaux ne pourront pas démarrer en septembre.

Madame LICARI souligne qu'elle a, en effet, ralenti ce projet pendant sa phase d'études car il allait certainement coûter extrêmement cher à la commune en dépenses de fonctionnement. Lorsque, par exemple, on propose de mettre des baies vitrées en plein sud et d'installer de la climatisation, c'est aberrant pour un équipement sportif.

Elle a donc souhaité faire appel à bureau d'études spécialisé pour que le bâtiment utilise des solutions écoresponsables moins énergivores et en phase avec le contexte actuel. Tout cela prend du temps.

Madame LICARI fait remarquer à Madame DUMAS que la critique est facile mais qu'avec son père, ils ont quitté leurs fonctions et qu'il convient maintenant de reprendre les dossiers.

Comme dans une entreprise, après la démission de deux cadres, il convient que les nouveaux responsables appréhendent les projets et se les approprient, quitte à faire de nouvelles propositions.

Madame LICARI fait une intervention complémentaire ;

*« **Je suis surprise de découvrir une posture si "politicienne", Madame DUMAS qui a voté TOUS les budgets durant 6 ans et qui se démarque seulement aujourd'hui, après un changement de position opportuniste dès le début de ce nouveau mandat.***

*On se demande bien ce que ce type de posture peut masquer puisque rien n'est nouveau dans ce budget depuis 6 mois, c'est-à-dire depuis **que Madame DUMAS s'est fait élire sur la liste de la majorité et grâce à la liste de la majorité.***

Force est donc de constater - malgré mon attention bienveillante et la main tendue depuis le début du mandat - qu'Aurélié DUMAS est dorénavant **dans une démarche tout à fait solitaire et personnelle**, qui vise à s'inscrire dans une opposition systématique étonnamment agressive et méprisante pour ses collègues, **ignorant au passage les règles de base du suffrage universel**.

Car voter contre un budget c'est tout simplement voter contre la politique de l'exécutif. Or ce budget n'est que l'outil, le reflet financier de la stratégie réfléchie ensemble il y a 6 mois à peine, dans laquelle nous n'avons jamais entendue Aurélié DUMAS s'opposer ou critiquer la démarche. Et mieux, elle a même convoité une place d'adjointe au Maire !

On peut donc **mettre en doute la sincérité même d'Aurélié DUMAS**, qui il y a encore quelques mois, a choisi de se faire élire grâce à une liste, grâce à une majorité, qu'elle récuse dans son ensemble aujourd'hui en votant contre le budget.

À moins bien sûr que ses motivations ne soient que purement émotionnelles et personnelles, ce qui n'a rien à faire dans un conseil municipal.

Avec ce vote, c'est donc très officiellement qu'Aurélié VANCAYSEELE épouse DUMAS s'inscrit dans l'opposition municipale et qu'elle sera donc considérée comme telle à partir de maintenant ».

Madame DUMAS répond que son nom est DUMAS et pas VANCAYSEELE.

Madame LICARI fait remarquer que beaucoup d'élus et d'électeurs ne savaient pas qu'Aurélié DUMAS est la fille de Marc VANCAYSEELE.

Madame DUMAS estime que cela n'a jamais causé de difficulté jusqu'à présent.

Pour Madame LICARI, c'est sans doute une erreur d'avoir accepté cette situation il y a 6 ans. Cela s'est bien passé, jusqu'au moment où ils ont souhaité être adjoints tous les deux.

Madame DUMAS répond que cela n'a pas soulevé de problème pour monter la liste pour les élections. Cela avait été déjà évoqué.

Madame LICARI souligne que sur la liste, ni la place ni la qualité d'adjoint ne sont précisées. Lorsque Madame LICARI a finalement choisi ses adjoints, en ne prenant pas Marc VANCAYSEELE comme adjoint tout en proposant le poste à sa fille - Aurélié DUMAS - ils ont considéré tous les deux qu'il s'agissait d'un abus de pouvoir, alors que le Maire n'a fait usage que de ses prérogatives.

Elle invite Madame DUMAS à relire les textes.

Madame DUMAS regrette la façon dont cela s'est passé.

Madame LICARI précise qu'elle a reçu Monsieur Marc VANCAYSEELE avec Madame VINCENTELLI pour l'informer et échanger longuement avec lui.

Elle demande à Madame DUMAS d'être constructive et de ne pas rester dans une posture d'opposition. Il y a une nouvelle équipe et un beau programme à mettre en place. Elle estime que son positionnement actuel est méprisant au regard de tout ce qui a été réalisé et de tout ce qui doit être encore fait.

Madame DUMAS affirme qu'il ne s'agit pas de mépris. Elle a demandé des éléments d'information sur les investissements et on ne les lui a pas donnés.

Madame LICARI lui répond qu'elle ne s'est jamais manifestée.

Adopté à **la majorité**.



2020-62 Finances / Subventions aux Associations

Comme chaque année, il convient de présenter au conseil municipal l'ensemble des demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2020.

Madame NOSSEN précise que l'augmentation de la subvention versée à la crèche « le rendez-vous des tout petits », qui est une structure associative, s'explique par la hausse du nombre de berceaux réservés pour Paradou ; ce nombre est passé de cinq à huit.

Elle indique que le montage du budget de la crèche reste également très compliqué. Elle explique, notamment, que le financement de cette structure est tripartite avec la CAF, la commune et les familles. Les huit berceaux sont par ailleurs financés par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, ce qui n'était pas le cas auparavant, même pour les cinq précédents.

Elle rappelle également que les locaux de la crèche, réhabilités et agrandis récemment, sont donc situés à Maussane et que le Président de l'association est un paradounais.

Approuvé à **l'unanimité**



Madame BLANCARD souhaite faire une intervention avant de présenter la délibération suivante.

« Je souhaiterais prendre la parole et revenir sur quelques affirmations énoncées par Aurélie Dumas au conseil municipal précédent, en y apportant des corrections.

Il n'y a aucun pathos dans mes propos mais uniquement du factuel.

Mon intervention pourra être inscrite au procès-verbal.

Chacun est libre de commenter comme il l'entend les décisions proposées en conseil municipal (on appelle cela la démocratie) mais par contre il faut que les informations de référence utilisées soient les bonnes.

Je ne souhaite aucune polémique, c'est pourquoi je ne parlerai ce soir que de 3 points évoqués le 17 juin. Je le redis c'est du factuel.

1. Indemnités de fonction du Maire

« Tu as donc décidé d'augmenter ton indemnité de 15% » Aurélie DUMAS Conseil municipal du 17 juin.

L'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a établi une révision du régime indemnitaire des maires et des adjoints.

Cette loi porte EN CE QUI CONCERNE LES INDEMNITES uniquement sur les communes considérées comme « petites » c'est-à-dire dont la population est inférieure à 3500 habitants ; pour info, Paradou et 7 sur 10 communes de la C.C.V.B.A

Sur proposition du Sénat, les indemnités des maires des communes de moins de 3 500 habitants ont été revalorisées automatiquement. Et seulement ces communes.

Un des objectifs de cette loi était de mieux reconnaître les maires des petites communes, qui font face à de nombreuses responsabilités. (sic)

L'enveloppe indemnitaire globale MAXIMALE conformément à la nouvelle loi, a donc été augmentée de 20% (5857,43 €) MAIS CE N'EST NI LE MAIRE NI LES ADJOINTS QUI EN ONT Décidé AINSI.

Enfin je souhaite préciser que l'enveloppe globale des indemnités des élus a représenté en 2019 environ 1,3% des dépenses globales de la commune et que l'augmentation de l'enveloppe (voulue par les députés et sénateurs) représenterait à Budget/Dépense égal une dépense supplémentaire de 0,3%.

2. Indemnités de fonction des 3 premiers adjoints

« De plus aujourd'hui, les 3 premiers adjoints sont augmentés par rapport à l'ancienne mandature. » Aurélie DUMAS Conseil municipal du 17 juin

Je précise, preuve à l'appui, que mon indemnité (et donc celle des autres adjoints hors B. VINCENTELLI) est de 600,81 €.

En mai 2020 et lors de la prochaine mandature, celle-ci passe à 600 €.

Je n'oserai parler de baisse... mais Aurélie parle d'une augmentation que je cherche encore.

3. Indemnités de fonction des 6 conseillers municipaux délégués

« Aujourd'hui il est proposé au vote une indemnité à hauteur de 240 euros soit une augmentation de plus de 20% ». Aurélie DUMAS Conseil municipal du 17 juin

La somme avancée de 240 € est erronée. L'indemnité est de 230 € et a toujours été prévue ainsi »

Madame DUMAS insiste sur le fait qu'il s'agit bien de 240 €.

Madame BLANCARD répond par la négative.



2020-63 Droit à la formation des élus locaux

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres.

Approuvé à **l'unanimité**



2020-64 Assemblées / Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux
/ Retrait de la Communauté d'agglomération ACCM

Approbation du principe de retrait de la communauté d'agglomération ACCM du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux, au titre du transfert de la compétence GEMAPI au SYMADREM à compter du 1^{er} janvier 2020.

Approuvé à l'**unanimité**



2020-65 Assemblées / Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux
/ Modification des statuts

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux, suite au retrait de la communauté d'agglomération ACCM.

Approuvé à l'**unanimité**

Le secrétaire de séance
Béatrice BLANCARD